



Communiqué de presse

06/04/2020

DEMATERIALISATION ET ACCOMPAGNEMENT :

LES CLES DE LA CONTINUITÉ DES SERVICES DE L'AGENCE URBAINE DE BENI MELLAL DURANT LA CRISE DU CORONAVIRUS (COVID-19)

Depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Maroc (20 mars 2020) suite à la pandémie COVID-19, et afin de respecter les décisions des Hautes instances de l'État et les circulaires du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, l'Agence Urbaine de Beni Mellal a mis en place, dans un souci d'efficacité et d'efficience, un ensemble de pratiques et d'outils facilitateurs de dématérialisation. Des mesures appliquées dans le but de parvenir à lutter contre la propagation du coronavirus (COVID-19), à pérenniser les services voués aux citoyens et aux partenaires et à garantir à l'établissement sa résilience.

La plateforme "Rokhas.ma" a permis à l'Agence Urbaine le traitement continu et à distance des dossiers d'autorisation en Full Digital, ce qui assure un service fluide et efficace. En outre, la récente version (V3) de cette plateforme apporte de nouvelles fonctionnalités, notamment la "Visio-Commission Rokhas" permettant de se réunir virtuellement (46 dossiers étudiés et traités numériquement depuis l'annonce de l'état d'urgence sanitaire).

Par le biais du télétravail qui revêt dans ces circonstances un caractère obligatoire, et à travers la plateforme dédiée à la gestion électronique des documents (GED) et celle des courriers, déployée sur l'intranet de l'Agence Urbaine, la continuité des services est assurée. Dans ce sens, le personnel continue, par zèle, l'élaboration des actions initiées au niveau interne en matière de planification stratégique et spatiale afin d'assurer la continuité des services de l'établissement pendant la crise.

Dans sa politique d'encouragement de l'investissement régional, l'Agence Urbaine participe activement au suivi et au traitement quotidien des dossiers d'investissement déposés sur la plateforme www.cri-invest.ma. A cet effet, les Commissions Régionales Unifiées d'Investissement continueront à être programmées via des applications de visioconférence, assurant la participation de l'ensemble des parties prenantes, et ce dans le but de statuer sur les dossiers soumis à la commission et de garantir le suivi des chantiers ouverts notamment la mise à niveau des zones industrielles existantes et le projet de la mobilisation des terrains domaniaux ou collectifs s'inscrivant dans la perspective de la création de nouvelles zones industrielles ou d'activités au profit des différents investisseurs.

Pour assurer la continuité de sa stratégie de proximité digitale, l'Agence Urbaine a mis à la disposition des citoyens, à travers le lancement de la nouvelle version de son portail web officiel, une armada de services en ligne (géoportail, notes de renseignements en ligne, e-réclamation, pré-instruction en ligne,...), avec un accès facilité grâce à l'application des QR Codes. Une équipe interne a été également chargée de communiquer avec diligence à travers les différents outils de communication digitale, à savoir la ligne téléphonique dédiée spécialement à cette période critique (05 23 48 40 64), le portail www.aubm.ma et les pages officielles sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Instagram (@AgenceurbaineBM)).

Que Dieu tout puissant préserve notre pays et lui permet de dépasser cette crise de pandémie sous la Haute clairvoyance de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le préserve.



Tél : +212 5.23.48.40.64 – Email : aubm.communication@gmail.com

Ou consulter notre site internet : www.aubm.ma

Suivez-nous sur : Facebook@aubm – Twitter@aubm – Instagram@aubm – Youtube@aubm